

Des faits à connaître sur le financement des écoles privées

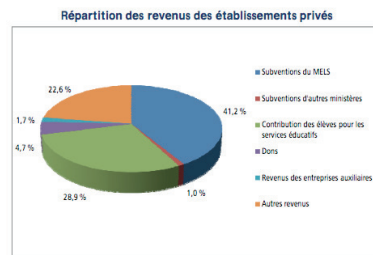
1

Les écoles privées subventionnées québécoises sont des organismes à but non lucratif (OBNL).

Certaines sont des coopératives de parents ou de travailleurs.

2

Le financement du gouvernement du Québec représente **42 %** des revenus des écoles privées québécoises.



Source : Indicateurs de gestion des établissements privés en 2012-2013, MEES, page 10

3

Les écoles privées subventionnées représentent une économie de plus de 500 millions \$ par année pour le gouvernement du Québec.

- Au privé, chaque dollar est investi dans l'école.
- Les parents paient une partie des frais de scolarité.
- Les écoles privées fournissent et entretiennent leurs installations.
- Les écoles privées sont responsables du salaire du personnel non enseignant : orthopédagogues, infirmières, psychologues, animateurs, concierge, personnel de direction, etc.

4

D'autres pays et d'autres provinces canadiennes subventionnent les écoles privées.

- En Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, les subventions du gouvernement couvrent de 40% à 50% des coûts des écoles privées.
- Plusieurs pays comme la France, la Belgique, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et le Danemark versent aux écoles privées de 80% à 100% des subventions versées aux écoles publiques afin de donner le choix au plus grand nombre de familles.

5

Le gouvernement fixe les montants maximaux qui peuvent être exigés en frais de scolarité.

En 2016-2017, les frais de scolarité ne peuvent excéder :

- Préscolaire : 3 875 \$
- Primaire : 3 515 \$
- Secondaire : 4 512 \$

La majorité des écoles demandent moins afin de respecter les moyens des familles de leur communauté.

Plusieurs établissements offrent un soutien financier pour faciliter l'accès à leurs services.



Fédération des établissements
d'enseignement privés